

Communiqué de presse de la CGAS, 31 octobre 2019

Salaire minimum légal : aux travailleuses et travailleurs de faire entendre leur voix

Sans surprise, le Grand Conseil a rejeté aujourd'hui l'initiative « 23 francs, c'est un minimum ! ». Alors que se profile à l'horizon un vote crucial sur la libre circulation des personnes, la majorité de droite a pris le risque inconsidéré de ne pas écouter la revendication exprimée par les salarié-e-s : celle d'améliorer la protection des salaires et de lutter contre la précarité engendrée par les bas salaires.

Le refus de l'UDC était attendu : plus encore qu'à l'immigration, ce parti patronal est opposé à toute forme de réglementation du marché du travail. Le refus des « partis de l'économie » (PLR et son allié PDC) est dogmatique et irresponsable : Ils n'ont visiblement rien appris du 9 février 2014. Quant au MCG, ce refus le coupe encore un peu plus de sa base populaire qui souffre des abus patronaux. S'il veut éviter de poursuivre sa chute électorale, il ferait mieux de revoir sa position d'ici au vote populaire.

Ce refus est aussi celui d'une revendication exprimée par des centaines de milliers de travailleuses le 14 juin dernier : celle de mettre fin aux inégalités salariales. Lorsque l'on sait que près de 70% des salaires inférieurs à 4000 francs mensuels concernent des femmes, instaurer un plancher à 23 francs de l'heure constituerait à l'évidence une mesure de lutte contre cette discrimination intolérable.

Une majorité de député-e-s n'a pas voulu entendre ces revendications, il s'agit maintenant aux salarié-e-s elles-mêmes et eux-mêmes de le faire dans les entreprises, dans la rue et dans les urnes lorsque l'initiative de la CGAS sera soumise au peuple.